

Conseil Municipal du 25 août 2016 - 20 h30

COMPTE RENDU N°20

PRÉSENTS : C. BILHAC - J. AZAM - E. BONAFE - M. De BIASIO - B. DEL ROX - J. DELAVALLEE - A. HUGOL - R.M. SIFFRE - I. SILHOL- D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés : F. BONNE - J. CASTES - L. SEIGNOUREL- S. SILHOL- P. SOULAIROL -

1 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Madame Isabelle SILHOL est élue secrétaire.

2 - Adoption du P.V. de la réunion du 30 juin 2016

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 30 juin 2016.

Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 30 juin est adopté à l'unanimité.

3 – Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des demandes de subventions pour l'année 2016

- du syndicat du terroir Pézenas, (200 € en 2015)
- de l'association Centre Hérault,
- de la Calendreta la Garriga, (100 € en 2015)
- des aînés du ceressous,
- d'asphodèle, 500 € sollicité
- et de l'association française des sclérosés en plaques.

Il informe le conseil qu'un crédit de 6 500 € a été inscrit au budget 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Syndicat de terroirs Pézenas : 200 € Calendreta : 100 €

4 – Groupement de commande Hérault Energies tarif bleu

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adressé à Hérault Energies le 27 mai 2016 une lettre d'intention pour participer à l'accord cadre relatif à la fourniture d'électricité et de services associés pour l'éclairage public.

Il présente un avenant à l'acte constitutif du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies, et la fourniture de services associés.

L'acte constitutif sera modifié comme suit :

« La participation de chaque membre est calculée en fonction de la consommation d'énergies du membre au cours de la dernière année de consommation connue, ou en fonction de la consommation d'énergie simulée (pour un équipement nouveau), avant le lancement du nouvel accord cadre ou du nouveau marché ».

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant à l'acte constitutif du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies, et la fourniture de services associés.

5 – Rapport 2015 Syndicat Centre Hérault

Madame SILHOL présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2015 du Syndicat Centre Hérault relatif au prix et à la qualité du service public déchets ménagers.

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2015 du Syndicat Centre Hérault.

6 – Modification tableau des effectifs

- Contrat CAE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'agent technique en contrat d'avenir a terminé au 31/03/2016.

Il informe le Conseil municipal que Monsieur Sébastien BAUDET est éligible en contrat CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), 20h par semaine, avec un taux de remboursement par l'Etat de 65%. Son contrat pourrait débiter au 01/09/2016.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Intégration Yolaine BRUNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault a émis un avis favorable à l'intégration de Madame Yolaine BRUNEL, adjoint technique 2^{ème} classe, dans le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal est invité à modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont temps non complet
Filière administrative				
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	17.5/35 ^{ème}
<i>Adjoint administratif 2^{ème} classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>		
Filière technique				
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	2	2	
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	2	2	1 à 28/35 ^{ème} et 1 à 31/35 ^{ème}
Agent de maîtrise	C	1	1	
Filière animation				
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	1	1	Temps complet
Agent non titulaire				
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	2		Contrat selon besoin

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

07 – Modification statuts CCC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la Communauté de Communes du Clermontois (CCC) concernant une proposition de modification des statuts.

Les modifications portent sur le transfert à compter du 1^{er} janvier 2018 au profit de la CCC :

- de la compétence optionnelle eau potable dans son intégralité (production, transfert et distribution),
- de la compétence optionnelle assainissement comprenant la gestion dans son intégralité de l'assainissement collectif et non collectif. Cette nouvelle compétence se substituera à la compétence « création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) qui figure actuellement dans les statuts de la communauté.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter contre la modification des statuts de la Communauté de Communes du Clermontois.

08 – Admission en non valeur

Monsieur le Maire présente un courrier de la trésorerie de Pézenas concernant la demande d'admission en non valeur de titres.

Budget Commune

- Année 2013 : 1075.23 €
- Année 2012 et 2015 : 35.67 €
- Année 2004 et 2005 : 3850.29 €

Budget Service des eaux

- Année 2012 à 2016 : 167.47 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les demandes d'admission en non valeur présentées par la trésorerie.

09 – Décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réajuster les crédits du budget 2016 de la Commune comme suit :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Art 022 – Dépenses imprévues	-15 000 €		
Art 615232 – Entretien réparation	-2 000 €		
Art 6541 – Admission en non valeur	3 000 €		
023 – Virement section d'investissement	14 000€		
Total	0	Total	0

Investissement

Dépenses		Recettes	
Art 2111 – Terrains nus	11 000 €	021- Virement section de fonctionn	14 000€
Art 2128 – 156 Mise en sécurité des anciennes mines de baryte	2 000 €		
Art 2135 – Installation générale	2 000 €		
Art 2152 – 143 Voirie J. Ferry	-1 000€		
Total	14 000	Total	14 000

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 de la commune.

10 – Constitution SEM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune va perdre sa compétence eau assainissement à la suite de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « Notre » qui prévoit qu'au 1er janvier 2020, les communautés de communes et d'agglomérations disposeront, au titre de leurs compétences obligatoires, des compétences « eau » et « assainissement ».

Il rappelle que les Pérotois ont approuvé la création d'une Société par Actions Simplifiée appelée *SA l'eau des Condamines* qui permettra la création d'une Société d'Economie Mixte (SEM).

Il rappelle que la SEM est composée de 51% de part publique (commune) et de 49% de part privée (SAS).

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de créer la Société d'Economie Mixte « La Pérotoise des eaux » ayant pour objet la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de la Société d'Economie Mixte et ses statuts.

11 – Mission Congrès EPL

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Congrès des EPL (Entreprises Publiques Locales) se déroulera les 11-12-13 octobre 2016 à Marseille.

Il convient de mandater Monsieur Dominique ZARAGOZA et de le placer en mission afin que ses frais de mission lui soient remboursés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater Monsieur ZARAGOZA et de le placer en mission pour le congrès du 11,12, et 13 octobre 2016 à marseille.

12 – PADD

Madame SILHOL présente au Conseil Municipal la dernière version du Projet d'Aménagement et de Développement Durable édité par le cabinet Chibaudel et relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Projet d'Aménagement et de Développement Durable présenté.

13- Aménagement quai cave coopérative

Monsieur le Maire propose de mener une réflexion sur l'aménagement des quais de la cave coopérative et sur les possibilités de subventions.

Après délibération, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de poursuivre les recherches et d'en débattre plus tard.

14 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) Déclaration d'Intention d'Aliéner

- 26/07/2016 Vente par Cst MADARASZ d'une maison d'habitation située 7 bd de la Liberté à M et Mme Axel DUYZINGS

- 04/07/2016 Vente par TFI d'un terrain à bâtir situé au lotissement Victorin Bernard à M Mario BARDIS et Mme Armande ROUVRES-HERMAN

- 04/07/2016 Vente par TFI d'un terrain à bâtir situé au lotissement Victorin Bernard à M Laurent DELGADO

- 04/07/2016 Vente par TFI d'un terrain à bâtir situé au lotissement Victorin Bernard à M Bastien GUIRAUD

- 04/07/2016 Vente par TFI d'un terrain à bâtir situé au lotissement Victorin Bernard à Mme Samia EL BOUALAYE

- 04/07/2016 Vente par TFI d'un terrain à bâtir situé au lotissement Victorin Bernard à M Denis GUIRAUDOU

- 04/07/2016 Vente par M Roger ARNAL de terres situées au lieu-dit Camp de Gouraud à M Yves GAZAGNES

b) Autres Décisions

Décision 2016-03 Portant décision du Maire d'Ester en justice concernant l'affaire de requête indemnitaires présentée par M SCHWAB Stephan Nicolai

Décision 2016-04 Portant mise à jour du contrat d'assurance SMACL ALEASSUR n°2 : assurance avec option franchise 11051.11 %, prestations statutaires CNRACL à 5.67% et IRCANTEC à 1.60%

15- Questions diverses

Projet « Mise en conformité réhabilitation des ouvrages et amélioration du réseau AEP 2^{ème} phases »

Monsieur le Maire présente un courrier de l'agence de l'eau relatif à la demande de subvention effectuée auprès d'elle et du Département de l'Hérault par délibération en date du 24 mars 2016, concernant le projet cité en objet.

L'agence de l'eau demande que le conseil Municipal autorise le Département à percevoir l'aide de l'Agence pour le compte de la commune, aide qui sera par la suite reversée à la commune dans le cadre du guichet unique du contrat départemental.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le département à percevoir l'aide financière de l'agence de l'eau pour le compte de la commune.

Convention Médecine préventive – CDG34

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault concernant la résiliation de la convention d'adhésion au service prévention et la conclusion d'un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ce nouveau document prend en considération l'ensemble des mesures adoptées par le Conseil d'Administration du CDG34 dont l'objectif est l'optimisation du fonctionnement du pôle médecine préventive et par conséquent l'amélioration du service rendu aux entités adhérentes.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau contrat d'adhésion au service prévention du CDG34.

La secrétaire
Isabelle SILHOL

Le Maire
Christian BILHAC